

NATURE DES EPREUVES

FRANÇAIS

Cette épreuve de trois heures consistera en une composition sur un sujet d'intérêt général faisant appel à partir d'une question simple à la culture, au jugement et à l'aptitude du candidat à s'exprimer avec clarté et ordre. La connaissance de l'orthographe, la qualité d'expression, la correction et l'élégance du style seront prises en considération pour la notation de cette épreuve.

Toute note inférieure à cinq sur vingt (05/20) en composition française est éliminatoire.

ANGLAIS

Cette épreuve se fera sous la forme d'un thème et d'une version avec la traduction d'un texte traitant d'un sujet d'ordre général de l'Anglais vers le Français et vice-versa pour juger le niveau de maîtrise de l'anglais général des candidats.

CONNAISSANCES GENERALES

Cette épreuve se fera sous la forme d'une liste de trente (30) questions visant à tester la culture générale des candidats notamment dans la connaissance des institutions de la République, du domaine maritime sénégalais et de tout autre sujet d'intérêt citoyen et militaire.

EPREUVES DE SPECIALITE

Ces épreuves (02 par option) seront du niveau de l'examen de Brevet de technicien supérieur (BTS) et viseront à évaluer la démarche critique et le degré de maîtrise de la spécialité des candidats.

Toute note inférieure à cinq sur vingt (05/20) à l'une des épreuves de spécialité est éliminatoire.

EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

L'épreuve orale d'entretien, d'une durée d'environ 15 minutes, comprend deux principales parties :

- une première partie de présentation ;
- une partie de mise en situation professionnelle.

Au cours de cet entretien, le candidat ou la candidate va pouvoir défendre sa candidature, expliquer le parcours qui l'a mené à choisir cette voie et à démontrer ses compétences dans le domaine de spécialité choisi.

Pour le général de corps d'Armée Mbaye CISSE,
Chef d'état-major général des Armées.

Et par délégation

Le général de division Fulgence NDOUR,
Sous-chef d'état-major général des Armées.



Les candidats se présenteront les jours du concours munis de leur convocation et pièce d'identité.

EPREUVES DU CONCOURS

Chaque épreuve est notée sur 20 et affectée d'un coefficient comme défini ci-dessous :

EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
COMMUNES		
Français	3 heures	2
Anglais	2 heures	2
Connaissances générales	2 heures	1
SPECIALITE		
Option Electromécanique :		
- Construction mécanique	3 heures	4
- Hydraulique et Pneumatique	3 heures	4
Option Electrotechnique :		
- Electrotechnique	3 heures	4
- Automates programmables	3 heures	4
Option Electronique :		
- Electronique numérique	3 heures	4
- Microcontrôleurs	3 heures	4
Option Informatique et réseaux :		
- Informatique Industrielle	3 heures	4
- Réseaux et programmation	3 heures	4
Option Mécanique générale :		
- Maintenance	3 heures	4
- Technicien	3 heures	4
Option spécialité Froid :		
- Froid	3 heures	4
- Climatisation	3 heures	4
SPORTIVES		
- Course de 1 000 m		
- Course de 100 m		
- Grimper à la corde	-	2
- Saut en longueur ou en hauteur		
- Lancer de poids		
ENTRETIEN ORAL	-	4

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- une demande manuscrite adressée au ministre des Forces Armées sur papier libre précisant le cursus d'enseignement suivi ;
- une autorisation du chef d'état-major général des Armées pour les candidats militaires ;
- une copie légalisée du baccalauréat scientifique ou technique ;
- une copie légalisée du Brevet de technicien supérieur (BTS) ou diplôme équivalent dans l'un des six domaines suivants : électromécanique, électrotechnique, informatique et réseaux, électronique, mécanique générale, spécialité froid ;
- une copie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise ;
- un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois ;
- un certificat de bonne vie et mœurs ;
- un certificat de résidence ;
- deux extraits d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- trois (03) photos d'identité récentes ;
- un certificat de visite médicale de moins de trois mois délivré par un médecin militaire et comportant le SIGYCOP minimum requis.
- une enveloppe timbrée grand format portant l'adresse exacte et le numéro de téléphone du candidat ;
- un reçu de paiement des frais d'inscription d'un montant de cinq mille cinq cents (5 500) francs non remboursables, **payables à ECOBANK au compte du Centre Comptable des Armées (CCA) SN 094 01001 100339209004 84.**

Les dossiers complets et conformes de candidature devront être déposés au **plus tard le vendredi 27 octobre 2023** dans les bureaux de garnison des zones militaires qui sont chargés de les faire parvenir directement à l'EMAN, camp militaire « Général Mountaga DIALLO » de Bel Air, **au plus tard le mardi 31 octobre 2023.**

La commission de centralisation et de vérification des dossiers de candidature sera à la charge de l'EMAN qui transmettra la liste des candidats dont les dossiers sont conformes à la Division Gestion Formation de l'Etat-major général des Armées au **plus tard le mardi 14 novembre 2023.**

La liste des candidats autorisés à concourir sera fixée par arrêté du Ministre des Forces armées au vu du procès-verbal de dépouillement.

Cette liste sera affichée dans les bureaux de garnison des zones militaires et les candidats passeront au niveau des centres de dépôts retirer les convocations 15 jours avant la date du concours.

COMMUNIQUE :

Portant ouverture du concours direct d'admission sur titre d'élèves maistrance à l'École de la Marine nationale (EMAN), session 2023-2024.

L'Etat-major général des Armées communique :

Le concours de recrutement des élèves maistrance, session 2023-2024, placé sous la responsabilité de la Marine nationale, se déroulera à Dakar comme suit :

- Epreuves physiques de sélection : le **Vendredi 8 décembre 2023** au stade Iba Mar DIOP à Dakar ;
- Epreuves écrites : les **samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023** à la Marine nationale à Dakar ;
- Epreuve d'entretien avec le jury : Cette épreuve se déroulera les **samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023**, à la Marine nationale à l'issue des épreuves écrites.

Les conditions d'admission à ce concours sont fixées par arrêté ministériel.

CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS

Le concours est ouvert aux jeunes sénégalais des deux sexes, civils ou militaires servant pendant la durée légale (PDL) remplissant les conditions suivantes :

- être célibataire sans enfant ;
- être bien noté et autorisé à concourir par le Chef d'état-major général des Armées pour les candidats PDL ;
- être titulaire du baccalauréat scientifique ou technique ;
- être titulaire du Brevet de technicien supérieur (BTS) ou diplôme équivalent dans l'un des six domaines suivants : électromécanique, électrotechnique, Informatique et réseaux, électronique, mécanique générale, spécialité froid.
- être âgé de 18 ans au minimum et de 26 ans au maximum à la date du 31 décembre 2023 ;
- être reconnu apte à servir dans les Forces armées par un médecin militaire qui en délivre un certificat à l'issue d'une visite médicale.

Le profil minimum exigé est le suivant :

<u>S</u>	<u>I</u>	<u>G</u>	<u>Y</u>	<u>C</u>	<u>O</u>	<u>P</u>
2	2	2	4	3	2	2